

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 26 mars 2025

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 26 mars, a arrêté **deux** projets de délibérations du Congrès ; **deux** délibérations du gouvernement ; adopté **20** arrêtés et examiné **cinq** dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'avenant à la convention conclue entre l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie relative à l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre de la construction du pont de Névou, situé sur la commune de Houaïlou.

En raison des évènements auxquels la Nouvelle-Calédonie a dû faire face en 2024, les travaux ont pris un retard conséquent. C'est pourquoi, il a été demandé à l'État un allongement d'un an (au lieu des 12 mois conventionnels) des délais d'exécution de l'opération. L'État ayant répondu favorablement, les dates de démarrage et d'achèvement sont modifiées ainsi :

- date de démarrage : novembre 2024 au lieu du 1^{er} janvier 2024 ;
- date d'achèvement : janvier 2027 au lieu du 1^{er} janvier 2026.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'avenant à la convention conclue entre l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie relative à l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre de la sécurisation du pont de la Tchamba, situé sur la commune de Ponérihouen.

En raison des évènements auxquels la Nouvelle-Calédonie a dû faire face en 2024, les travaux ont pris un retard conséquent. C'est pourquoi il a été demandé à l'État un allongement d'un an (au lieu des 12 mois conventionnels) des délais d'exécution de l'opération. L'État ayant répondu favorablement, les dates de démarrage et d'achèvement sont modifiées ainsi :

- date de démarrage : février 2025 au lieu du 1^{er} janvier 2024 ;
- date d'achèvement : janvier 2026 au lieu du 1^{er} janvier 2026.

Délibérations du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à agir en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le modèle et les pièces justificatives associées à l'autorisation de sortie du territoire pour tout mineur de moins de seize ans quittant le territoire de la Nouvelle-Calédonie sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale.

Pour rappel, la loi du pays n° 2025-4 du 06 février 2025 portant modification du livre Ier du code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie a réintroduit localement l'obligation, pour tout mineur non émancipé de moins de seize ans, d'être muni d'une autorisation de sortie lorsqu'il souhaite quitter le territoire sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Le gouvernement a donc arrêté le modèle d'autorisation et les pièces justificatives devant y être jointes pour vérifier l'identité du signataire.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les règles de computation du délai de déclaration de naissance prévu à l'article Lp. 55 du code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie.

Pour rappel, la loi du pays n° 2025-4 du 6 février 2025 portant diverses dispositions modifiant le livre Ier du code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie a notamment allongé le délai initial de trois jours ouvrés suivant l'accouchement pour les déclarations de naissance.

Désormais étendu à sept jours ouvrés suivant l'accouchement, l'arrêté vient préciser les règles de computation de ce délai (calcul du délai) ainsi :

- il ne commence à courir qu'à compter du jour suivant l'accouchement ;
- lorsque le dernier jour de ce délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant.

Ces précisions permettent d'accroître la souplesse laissée au déclarant dans sa démarche et visent également à diminuer le nombre de cas de déclarations judiciaires, facteur d'engorgement des juridictions.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert un examen professionnel d'aptitude pour l'accès aux fonctions d'huissier de justice. Les épreuves se dérouleront les 4, 5 et 6 juin 2025.

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement et de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé l'autorisation de la société des mines de la Tontouta (SMT) à céder du minerai de type saprolitique au profit de la société Sumitomo Metal Mining Co., Ltd (Japon) pour une durée de 10 ans et dans les mêmes conditions que précédemment.

La SMT, troisième exportateur de minerais de Nouvelle-Calédonie en 2023 (16 % des exportations totales de minerais bruts), dispose d'une autorisation de cession de 650 000 th au bénéfice de la société Sumitomo jusqu'au 1^{er} avril 2025. Le minerai provient de l'ensemble des sites miniers sur lesquels la société SMT et ses filiales éventuelles exercent une activité d'extraction autorisée.

Sumitomo est un importateur japonais historique de minerais calédoniens, également client de SMGM et actionnaire du groupe Ballande à hauteur de 10 %. Cette nouvelle autorisation permet ainsi à la SMT de pérenniser la relation contractuelle historique avec son partenaire privilégié et de maintenir les travaux miniers des sites de la côte Est.

Bien que Sumitomo rencontre encore des difficultés économiques, un minimum de commandes sera toutefois assuré.

À noter que la SMT dispose également d'une autorisation de cession de minerai à destination de la Chine au bénéfice de plusieurs sociétés chinoises via son trader, la société Glencore International AG, pour 950 000 th par an, jusqu'en janvier 2026.

En 2023, année plus représentative que 2024, la Nouvelle-Calédonie a exporté 7,79 millions de tonnes humides de minerais avec une teneur moyenne de nickel de 1.75% à destination de la Chine, de la Corée du Sud et du Japon, dans un marché du nickel dominé par l'Indonésie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement et de Samuel Hnepeune, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie International pour la période du 30 mars au 25 octobre 2025 inclus.

Comme lors de la saison IATA précédente, la desserte de l'Asie est recentrée sur Singapour dont la desserte passe néanmoins de quatre à trois rotations hebdomadaires pour s'adapter au

plus près à la demande et Bangkok dont la desserte est maintenue à deux rotations hebdomadaires.

Air Calédonie International continue de proposer en partage de code d'identification avec Air Tahiti Nui, une liaison aérienne hebdomadaire vers Los Angeles via Auckland et Papeete le dimanche au départ et le jeudi à l'arrivée de Nouméa-La Tontouta.

Concernant la desserte de l'Australie, la ligne Nouméa - Sydney est relativement stable, avec une légère inflexion de l'offre à la baisse pendant les périodes de moindre fréquentation pour l'adapter au plus près à la demande prévue.

L'offre de sièges d'Air Calédonie International sur la ligne Nouméa-Brisbane est stable à deux rotations hebdomadaires.

Depuis les événements de mai 2024, la desserte de la Nouvelle-Zélande n'est plus assurée que par Aircalin et augmente pour cette saison « Été 2025 » de une à deux rotations hebdomadaires à destination d'Auckland. À ce jour, Air New Zealand n'a pas communiqué de date de reprise de ses vols réguliers à destination de Nouméa.

De même la desserte du Vanuatu n'est plus assurée que par des transporteurs aériens calédoniens. Il s'agit principalement d'Air Calédonie à raison de deux rotations hebdomadaires les lundi et jeudi. Air Calédonie International maintient une rotation hebdomadaire le vendredi vers Port-Vila, mais avec un délestage sur dix semaines.

La desserte aérienne de Nandi est stable à deux rotations hebdomadaires les mardi et samedi, avec une continuation opérée par Aircalin jusqu'à Papeete le mardi, en partage de code d'identification avec Air Tahiti Nui, et jusqu'à Wallis le samedi.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie pour la période du 30 mars au 25 octobre 2025 inclus entre Nouméa-La Tontouta et Port-Vila Bauerfield.

Comme lors de la précédente saison IATA, Air Calédonie exploitera deux vols par semaine à destination de Port-Vila, les lundis et jeudis en fin de journée, soit 140 sièges hebdomadaires.

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé Lisa Merillon en qualité d'expert-comptable.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a révisé les tarifs des redevances du registre du commerce et des sociétés (RCS).

Le RCS de la Nouvelle-Calédonie est un registre de contrôle et de publicité des données juridiques, financières et comptables des sociétés commerciales, des entreprises individuelles, des sociétés civiles et des groupements. Il comptabilise plus de 30 000 entités.

Le changement du logiciel de traitement des données du RCS fin 2023 et la modification des pratiques nécessitent l'ajout ou la mise à jour de certains tarifs, comme suit :

- Ajout de deux lignes de tarifs généraux (001 et 002) concernant l'envoi de courriers. Les usagers sont encouragés à récupérer leurs documents au format papier directement au RCS ou à communiquer une adresse e-mail permettant l'envoi des documents de manière dématérialisée. L'objectif est de réduire l'utilisation du papier et par conséquent, de réduire les coûts pour l'administration. L'utilisateur souhaitant un envoi par courrier devra alors soit fournir une enveloppe timbrée, soit régler les frais d'envoi correspondant.
- Ajout du tarif 218 correspondant au rapport d'une radiation d'office à 3 500 francs. Cette modification vise à couvrir les frais d'envoi de courrier en LR/AR qui représentent un coût important pour l'administration.
- Diminution des lignes tarifaires 206 et 207 (respectivement -120 francs et -306 francs) correspondant aux frais de modification à régler auprès du RCS de Nouméa dans le cas d'une société dont le siège social ne serait pas situé sur le territoire.
- Modification de la ligne tarifaire 212 avec l'ajout de la notion de « duplicata des récépissés de dépôts d'actes ou de comptes » au prix de 350 francs.
- Augmentation de 410 francs de la ligne tarifaire 218 correspondant à l'état complet de nantissement. Cette modification régularise une situation liée au nouveau logiciel de gestion du RCS.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions aux associations culturelles suivantes :

- Festival du film de Nouvelle-Calédonie : 500 000 francs au titre du soutien à un festival de cinéma calédonien et la diffusion d'œuvres locales, régionales ou internationales ;
- Association calédonienne des producteurs de fiction : 700 000 francs pour l'export des films de fiction calédoniens, par le biais du sous-titrage anglais et la mise en place d'un programme annuel porté principalement dans les Alliances Françaises de la zone Asie-Pacifique ;
- Office municipal de la culture : 800 000 francs destinés à l'organisation du Festival international du film océanien (FIFO) sur Maré.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours sur titres et interne pour le recrutement dans le corps des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie.

Sept postes sont ouverts aux concours sur titres à compter des 25 et 26 juin et deux postes au concours interne à compter du 23 août 2025.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours sur titres et interne pour le recrutement dans le corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie.

Neuf postes sont ouverts aux concours sur titres à compter des 23 et 24 juin et trois postes au concours interne à compter du 23 août 2025.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la SAS Calédonienne des eaux, relatif aux prestations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour un montant total de 5 491 258 francs. Le président du gouvernement est habilité à le signer.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des travaux de sécurisation du barrage de la Dumbéa et ne pouvaient être réalisées que par la SAS Calédonienne des eaux, gestionnaire de l'ouvrage par délégation de la ville de Nouméa.

Au visa de Samuel Hnepeune, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation de services aériens réguliers domestiques de la société Air Calédonie pour la période du 30 mars au 25 octobre 2025.

Pour cette saison IATA NS2025, Air Calédonie ne propose plus que 38 rotations hebdomadaires sur les quatre destinations de Lifou, Maré, Ouvéa et l'île des Pins.

Au total, ce ne sont plus que 2 307 sièges qui seront proposés chaque semaine à la vente au départ de Magenta. Ceci représente une baisse supplémentaire de 15 % par rapport aux 2 722 sièges hebdomadaires proposés à la vente au cours de la saison précédente et une baisse de plus de 55 % par rapport aux 5 633 sièges hebdomadaires proposés en avril 2024.

Toutefois, le transporteur aérien maintient la possibilité d'activer jusqu'à 17 rotations supplémentaires par semaine pendant les six semaines de plus forte affluence attendues au cours de cette saison NS25 (vacances scolaires et ponts).

Par ailleurs, la location longue-durée de l'ATR 72-600 immatriculé F-OZIP à Air Tahiti est prolongée en 2025.

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé provisoirement la société de transports sanitaires terrestres « Ambulances Thio ».

L'agrément provisoire n'ouvre pas droit à un début d'activité. En effet, une fois l'agrément provisoire obtenu, il devra être suivi, dans le délai réglementaire de trois mois, d'une demande d'agrément définitif avec le dépôt des pièces administratives complémentaires.

Cette procédure d'agrément en deux temps facilite l'obtention de financement auprès d'un organisme de crédit permettant à la société d'acquérir les véhicules sanitaires.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le docteur Triphon Ishimwe, titulaire d'un diplôme étranger délivré hors de l'Union européenne, à exercer, pour une période de six mois, la médecine au centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet.

Arrêté de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Maryse Broucke en qualité d'adjointe au chef du service de l'eau – chef du pôle « mesures et études de la ressource en eau » - de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Simon Desaunay en qualité d'adjoint au chef du service de la protection sociale de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

Arrêté de désignation

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement, de Christopher Gygès, d'Isabelle Champmoreau, de Petelo Sao, de Samuel Hnepeune et de Claude Gambey, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2025-107/GNC du 12 février 2025 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs.

- *Pour l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) :*

Sarah Manzanaras est désignée en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléante de Samuel Hnepeune.

- *Pour l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) :*

- Quatre administrateurs :

Christopher Gygès, titulaire
Philippe Dunoyer, titulaire
Milakulo Tukumuli, titulaire
Alcide Ponga, titulaire

Naïa Watéou, suppléante
Jérémie Katidjo Monnier, suppléant
Vaimu'a Muliava, suppléant
Un suppléant à désigner ultérieurement

- *Pour l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) :*

Vaimu'a Muliava est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du Congrès, suppléant de Milakulo Tukumuli.

- *Pour le centre de rencontres et d'échanges international du Pacifique (CREIPAC) :*

- Représentant de la Nouvelle-Calédonie :

Patrick Maillet est désigné en qualité de titulaire et Xavier Rossard en qualité de suppléant.

- Représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du Congrès :

Laura Vendegou, titulaire

Virginie Ruffenach, suppléante

Pascale Montagnat, titulaire

Nadine Jalabert, suppléante

- Personne qualifiée :

Daniel Miroux est désigné en tant que titulaire. Un suppléant est à désigner ultérieurement.

- *Pour l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) :*

Veylma Falaeo est désignée en qualité de titulaire et Vaimu'a Muliava en qualité de suppléant, pour les représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du Congrès, en complément de Briec Frogier et de Lionnel Brinon.

- *Pour l'Office des postes et des télécommunications (OPT) :*

- Huit représentants de la Nouvelle-Calédonie dont le président du conseil d'administration :

Naïa Wateou, titulaire, présidente

Un suppléant à désigner ultérieurement

Vaimu'a Muliava, titulaire

Eddy Falaeo, suppléant

Stéphanie de Palmas, titulaire

Noémie Beaufils, suppléante

Julien Tran Ap, titulaire

Éric Eschembrenner, suppléant

Aymeric Loste, titulaire

Didier Jean Leroux, suppléant

Jean-Gabriel Favreau, titulaire

Guillaume Denis, suppléant

Jérémie Katidjo Monnier, titulaire

Bertrand Turaud, suppléant

Philippe Dunoyer, titulaire

Magali Manuohalalo, suppléante

- Trois administrateurs :

Wilfried Weiss, titulaire

Antonio Martin, suppléant

Ithupane Tioue, titulaire

Joseph Goromido, suppléant

Xavier Rossard, titulaire

Jordan Courtot, suppléant

- *Pour le port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC) :*

Eddy Falaeo est désigné titulaire en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléant de Milakulo Tukumuli.

- *Pour la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) :*

Petelo Sao est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie en remplacement de Vaimu'a Muliava.

- *Pour la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) :*

Philippe Michel, Naïa Wateou et Joseph Boanemoa sont désignés en qualité de représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration.

Vaimu'a Muliava est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

- *Pour la commission de travail du comité territorial de l'audiovisuel :*

Isabelle Champmoreau est désignée en qualité de titulaire et co-présidente. Stevens Kaouda est désigné en qualité de suppléant.

Bernard Deladrière, Christophe Augias et Christiane Terrier sont désignés en qualité de personnalités n'ayant aucun intérêt dans les services audiovisuels diffusés en Nouvelle-Calédonie.

- *Pour le comité consultatif du crédit :*

Aymeric Loste est désigné en qualité de représentant du gouvernement, suppléant de Christopher Gygès.

- *Pour le groupement d'intérêt public « Centre du nickel : recherche, technologie, environnement, compétitivité (CNRTEC) » :*

Sarah Manzanares est désignée en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléante de Samuel Hnepeune. Thomas Wamalo est désigné en qualité de personne qualifiée, titulaire, au comité scientifique interne, en remplacement de Sarah Manzanares.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition des commissions de circonscription de l'enseignement primaire (CCEP) comme suit :

- **1^{ère} circonscription :**

Membres de droit :

- Florence Seytres, directrice de l'éducation de la province Sud, ou son représentant ;

- Philippe Guaenere, inspecteur de l'enseignement primaire chargé de l'ASH, ou son représentant.

Membres désignés par la présidente de l'assemblée de la province Sud :

- Anne Poirier, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Camille Houdmon, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Marie-Hélène Renard, assistante sociale, titulaire ;
- Denis Breant, assistant sociale, suppléant;
- Laure Bedos, psychologue scolaire, titulaire ;
- Sophie Bourges, psychologue scolaire, suppléante ;
- Nathalie Blasi, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Séverine Debes, enseignante spécialisée, suppléante ;
- Stéphanie Chalumeau, directrice d'école, titulaire ;
- Dominique Blanc, directrice d'école, suppléante ;

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Danièle Nham (ASEAD), titulaire ;
- Mireille Michel (ASEAD), suppléante.

2^e circonscription :

Membres de droit :

- Florence Seytres, directrice de l'éducation de la province Sud, ou son représentant ;
- Romain Capron, inspecteur de la 2^{ème} circonscription, ou son représentant.

Membres désignés par la présidente de l'assemblée de la province Sud :

- Anne Poirier, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Camille Houdmon, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Denis Breant, assistant sociale titulaire ;
- Marie-Hélène Renard, assistante sociale, suppléante;
- Caroline Le Chelard, psychologue scolaire, titulaire ;
- Carole Chevrolier, psychologue scolaire, suppléante ;
- Peggy Schneider, enseignante spécialisée, titulaire ;

- Jennifer Colardeau, enseignante spécialisée, suppléante ;
- Rémy Hnawia, directeur d'école, titulaire ;
- Christelle Mehat, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Jean-Philippe Leroux (Collectif Handicaps), titulaire ;
- Sabrina Latoupie (Collectif Handicaps), suppléante.

3^e circonscription :

Membres de droit :

- Florence Seytres, directrice de l'éducation de la province Sud, ou son représentant ;
- Christophe Delessert, inspecteur de la 3^{ème} circonscription, ou son représentant ;

Membres désignés par la présidente de l'assemblée de la province Sud :

- Anne Poirier, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Camille Houdmon, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Marie-Hélène Renard, assistante sociale, titulaire ;
- Denis Breant, assistant sociale, suppléant;
- Jérôme Atger, psychologue scolaire, titulaire ;
- Karim Pierron, psychologue scolaire, suppléante;
- Diana Roine-Plozner, enseignante spécialisée, titulaire ;
- France Vincent, enseignante spécialisée, suppléante ;
- Fantine Pourcher, directrice d'école, titulaire ;
- Isabelle Collenot, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Anna Airault (ASEAD), titulaire ;
- Danièle Nham, (ASEAD), suppléante.

4^e circonscription :

Membres de droit :

- Raphaëla Masei, cheffe du service de l'enseignement et des actions éducatives, représente le directeur de l'enseignement de la province Nord,
- Léonard Wamalo, inspecteur de la 4^e circonscription, ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Nord :

- Un médecin de santé scolaire ou de protection maternelle infantile, titulaire, à désigner ultérieurement ;
- Un médecin de santé scolaire ou de protection maternelle infantile, suppléant, à désigner ultérieurement ;
- Christian Grochain, assistant de service social, titulaire ;
- Suzie Wahetra, assistante de service social, suppléante ;
- Marie-Jeanne Thomas, psychologue scolaire, titulaire ;
- Jennifer Kamouda, psychologue scolaire, suppléante ;
- Maéva Pascal, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Nicolas Favard, enseignant spécialisé, suppléant ;
- Laurent Denordrest, directeur d'école, titulaire ;
- Glenda Fréminet, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Muriel Andréoli-Bron (Fleur de Vie), titulaire ;
- Eddy Morel (Fleur de Vie), suppléant.

5^e circonscription :

Membres de droit :

- Raphaëla Masei, cheffe du service de l'enseignement et des actions éducatives, représente le directeur de l'enseignement de la province Nord,
- Stéphane Fons, inspecteur de la 5^{ème} circonscription, ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Nord :

- Un médecin de santé scolaire ou de protection maternelle infantile, titulaire, à désigner ultérieurement ;
- Un médecin de santé scolaire ou de protection maternelle infantile, suppléante, à désigner ultérieurement ;
- Mileyla Peu, assistante de service social, titulaire ;
- Marie-Claude Goro Atu, assistante de service social, suppléante ;
- Emmanuelle Bernaleau, psychologue scolaire, titulaire ;
- Ninon Baup, psychologue scolaire, suppléante ;
- Aurore Bertaux, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Emilienne Romone, enseignante spécialisée, suppléante ;
- Feltrin Wilma, directrice d'école, titulaire ;

- Olivia Song, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Muriel Andréoli-Bron (Fleur de Vie), titulaire ;
- Eddy Morel (Fleur de Vie), suppléant.

6^e circonscription :

Membres de droit :

- Florence Seytres, directrice de l'éducation de la province Sud, ou son représentant ;
- Marie-Hélène Wamo, inspectrice de la 6^{ème} circonscription, ou son représentant.

Membres désignés par la présidente de l'assemblée de la province Sud :

- Anne Poirier, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Camille Houdmon, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Denis Breant, assistant sociale titulaire ;
- Marie-Hélène Renard, assistante sociale, suppléante ;
- Alexandra Lusso, psychologue scolaire, titulaire ;
- Antoine Marsaud, enseignant spécialisé, titulaire ;
- Sandra Antin-Tully, enseignante spécialisée suppléante ;
- Pascal Jollivel, directeur d'école, titulaire ;
- Aurélien Charuel, directeur d'école, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Sabrina Latoupie (ASH), titulaire ;
- Diane Wakana, (CESF), suppléante.

7^e circonscription :

Membres de droit :

- Alice Wayewol, directrice de l'enseignement par intérim de la province des îles Loyauté, ou son représentant ;
- Pierre Trotro, inspecteur de la 7^{ème} circonscription, ou son représentant ;

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province des îles Loyautés :

- Un médecin de santé scolaire ou de protection maternelle infantile, titulaire, à désigner ultérieurement ;
- Un médecin de santé scolaire ou de protection maternelle infantile, suppléante, à désigner ultérieurement ;
- Un(e) assistant(e) sociale, titulaire, à désigner ultérieurement ;
- Un(e) assistant(e) sociale, suppléant(e), à désigner ultérieurement ;
- Valérie Hnepeune (Lifou), psychologue scolaire, titulaire ;
- Un psychologue scolaire, suppléant, à désigner ultérieurement ;
- Célesta Waheoneme, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Un(e) enseignant(e) spécialisée, suppléant(e) à désigner ultérieurement ;
- Hélène Wananije directrice du secteur 3 (Lifou), titulaire ;
- Un(e) directeur(rice) d'école, suppléant(e) à désigner ultérieurement.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Marie-Claire Pham (APAHL), titulaire ;
- Un suppléant à désigner ultérieurement.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **quatre** titres de séjours et en a refusé **un**.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Alcide Ponga, président du gouvernement

Secteur du droit civil, suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

Thierry Santa

Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

Petelo Sao

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

Gilbert Tyuienon

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

Mickaël Forrest

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

Samuel Hnepeune

Secteur du transport aérien domestique ; questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes et portuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

Claude Gambey

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.